

12 jan 2018 -16:21

Appartient à Conseil des ministres du 12 janvier 2018

Instauration d'une prime de bien-être pour les indépendants pensionnés

Sur proposition du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à instaurer une prime de bien-être dans le régime des travailleurs indépendants.

Le projet crée une prime annuelle de bien-être pour les indépendants pensionnés qui répondent aux conditions suivantes :

- avoir atteint l'âge de 75 ans au 30 avril de l'année concernée
- disposer d'une carrière d'indépendant d'au moins 20 ans
- bénéficier effectivement du paiement d'une pension de retraite, d'une pension de survie ou d'une pension en tant que conjoint divorcé dans le régime de pension des indépendants
- ne pas bénéficier d'un supplément de pension

Le montant de la prime à verser aux bénéficiaires d'une pension de ménage est fixée à 59,40 euros. Le montant est de 47,50 euros pour les autres pensionnés. cette mesure vise à adapter les pensions à l'évolution du bien-être.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 38 55
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@bacquelaine.fed.be

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale

Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1

1060 Bruxelles

Belgique

<http://ducarme.belgium.be/fr>